



# Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada 2012-2018

**Énoncé de mission :** Bâtir et aider les communautés

**Énoncé de vision :** Une génération d'enfants des Premières Nations qui ont les mêmes chances de réussir, de célébrer leur culture et d'être fiers d'être qui ils sont, au même titre que les autres enfants au Canada.

**Énoncé de valeur :** Nous valorisons la connaissance holistique et les pratiques qui soutiennent les communautés des Premières Nations à aimer, respecter et favoriser les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.

## Valeurs de base:

- Aimer et respecter les enfants, les jeunes, les familles, les communautés et les Nations des Premières Nations.
- Respect des personnes et des individus bienveillants qui travaillent respectueusement avec les enfants, les jeunes, les familles et les communautés des Premières Nations.
- Partager nos ressources individuelles et collectives pour prendre soin des enfants, des jeunes, des familles et des communautés des Premières Nations.
- Respecter la valeur des diverses cultures des Premières Nations, des langues, des contextes et des aspirations.
- Soutenir les droits des enfants autochtones et des familles en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

## Orientations futures et stratégies de planification

1. Assurer la sécurité et le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations en facilitant le transfert des connaissances traditionnelles pour guider et soutenir les familles à prendre soin de cette génération d'enfants et de jeunes ainsi que de ceux et celles qui suivront.
  - a) Collaborer avec des chercheurs pour produire et distribuer des recherches pertinentes concernant les enfants, les familles et les Nations autochtones conformément aux principes de PCAP (Propriété, Contrôle, Accès et Possession).
  - b) Publier la Revue sur l'enfance et la famille des Premiers Peuples en ligne deux fois par année et lorsque possible, promouvoir les savoirs basés sur la culture qui sont pertinents pour les enfants, les familles, les communautés et les Nations autochtones.
  - c) Maintenir une base de données gratuite sur les enfants, les familles, les communautés et les Nations autochtones.
  - d) Lorsque possible, s'assurer que les savoirs de la Société de soutien, ses services et ses produits soient disponibles sans frais.

- e) Éduquer les non autochtones, les institutions d'enseignement et les organisations sur l'importance de respecter et de soutenir les cultures, les langues et les savoirs des Premières Nations.
  - f) Élargir le programme national des prix d'excellence en matière de soins culturellement adaptés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations.
2. Soutenir la réconciliation pour honorer, respecter et mettre de l'avant les enfants, les jeunes, les familles et les Nations ainsi que les autres peuples du Canada en se basant sur la réconciliation en matière de protection de l'enfance :
- a) Offrir de l'éducation et soutenir les groupes des Premières Nations et les groupes non autochtones intéressés à revoir et redéfinir les services de protection de l'enfance en utilisant le modèle du mouvement de la Réconciliation en matière de protection de l'enfance : Pierres de touche d'un avenir meilleur pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones.
  - b) Éduquer, de façon respectueuse, les enfants, les jeunes, les adultes et les organismes bienveillants à propos des droits, de la sécurité, du mieux-être et des cultures des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations.
  - c) Travailler de façon respectueuse avec les communautés Inuites et Métis pour soutenir le mieux-être de tous les enfants autochtones au Canada et avec les peuples autochtones au niveau international pour soutenir un mieux-être culturellement adapté pour tous les enfants autochtones
  - d) Offrir des occasions fondées sur des données probantes et gratuites pour le public de soutenir les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.
  - e) Offrir du matériel d'éducation populaire comme le bulletin trimestriel ainsi qu'un accès ouvert au journal en ligne publié deux fois par année et aux feuillets d'information.
3. Aborder les causes fondées sur la recherche expliquant le désavantage que subissent les enfants et les jeunes des Premières Nations en construisant sur les forces culturelles et en soutenant les solutions fondées sur la recherche et qui respectent les termes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que les termes de la Convention relative aux droits de l'enfance des Nations Unies.
- a) Promouvoir l'éducation du public sur les causes de désavantage des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations et promouvoir les solutions viables fondées sur la recherche qui permettent d'aborder ces défis.
  - b) Participer et appuyer les solutions qui assurent aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations un accès équitable aux services fournis par les gouvernements fédéral/provinciaux et territoriaux, par le secteur sans but lucratif, par les corps professionnels et par les secteurs corporatifs et ce, par des moyens qui comblent leurs besoins.
  - c) Collaborer avec des chercheurs et des institutions de recherche pour documenter les causes du désavantage que subissent les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations et alimenter les solutions fondées sur la recherche.

4. Valoriser le soutien offert par les nombreux enfants, adultes, professionnels et organismes qui travaillent avec nous pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.
  - a) S'assurer que les valeurs et l'éthique de la Société de soutien continuent à être le fondement de tous les aspects de notre travail.
  - b) S'assurer que la Société de soutien fournit des services de grande qualité d'une manière professionnelle.
  - c) Continuer la mise en œuvre d'une stratégie de diversification des ressources basée sur les valeurs de la Société et qui respecte les principes de l'imputabilité financière et de la durabilité.
  - d) Accueillir les commentaires et lorsque possible les évaluations indépendantes, afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence de nos services.
  - e) Revoir et mettre en œuvre un programme de recrutement, de rétention et d'appréciation des bénévoles.
  - f) Développer et mettre en œuvre un plan pour assurer la continuité des postes clés à la Société de soutien afin d'assurer la continuité des valeurs, des buts et des programmes.
  - g) Mettre en œuvre un programme de reconnaissance des personnes et des organismes qui font des dons en nature et des dons en argent pour soutenir le travail de la Société de soutien.